

Conseil communautaire du jeudi 12 avril 2018

**Vœu déposé par Christine Morel
Maire d'Harfleur, Vice-Présidente de la CODAH**

Pour le maintien d'une université de plein exercice au Havre

Exposé des motifs

En décembre dernier le Président de Région, la Préfète de Région et le Recteur d'académie ont abordé la question de la fusion des trois universités normandes à travers un courrier adressé aux présidents des universités de Caen, de Rouen et du Havre.

Les signataires motivent cette proposition par l'échec des trois établissements universitaires à être retenus parmi les projets financés par le Programme d'Investissement d'Avenir porté par l'Etat. Echec qui serait, selon eux, dû au manque de capacité des universités à exprimer une ambition collective.

Cette analyse est contredite par les présidents des universités normandes, qui rappellent que les règles de sélection pour cet appel à projet ont évolué en cours de procédure puisque à l'origine il s'agissait de retenir 50 projets sur les 191 déposés, alors qu'à l'arrivée seuls 29 ont été retenus.

Par ailleurs, un processus de collaboration entre les établissements normands est en pleine expansion depuis plusieurs années. Engagé en 2012 via le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Normandie, celui-ci est devenu en 2014 la Communauté d'Universités et Etablissements de Normandie nommé Normandie Université. Ce nouvel établissement d'enseignement supérieur s'occupe notamment de toute la formation doctorale normande.

Malgré ces éléments, le Président de Région vient de réitérer son souhait de fusion, avec cette fois, en cas de refus de la part des présidents d'universités, le risque de voir la Région prendre des mesures quant aux 16 M€ qu'elle s'apprête à accorder à des projets de recherche des établissements à travers la COMUE Normandie Université.

Or, cette position ne repose sur aucune concertation préalable et entraîne des conséquences préjudiciables pour l'université du Havre et notre territoire.

C'est en 1967 que fut créé le premier site universitaire sur le territoire havrais avec l'Institut universitaire de technologie à Caucriauville et un premier département Génie électrique. D'autres suivront rapidement.

17 ans plus tard, en août 1984, le Havre obtient son université de plein exercice suite à une mobilisation des acteurs socio-économiques et politiques locaux.

Aujourd'hui l'Université Le Havre Normandie accueille près de 8.000 étudiants répartis dans trois unités de formation et de recherche, d'un Institut universitaire de technologie et d'une école d'ingénieurs.

Au fil des années, elle s'est créée une identité forte, celle d'un établissement de proximité à taille humaine qui offre la possibilité à toutes et à tous d'accéder à l'enseignement supérieur. Une structure en collaboration constante avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le rôle majeur de l'université au sein de l'agglomération havraise n'est plus à démontrer. Acteur essentiel de l'élévation du niveau de formation sur le territoire, elle forme notamment les futurs salariés dont le tissu économique local a besoin.

Ses activités de recherche font rayonner l'agglomération dans le domaine scientifique et son volet international prend tout son sens sur notre territoire portuaire et industriel ouvert sur le monde.

En outre, l'université et l'enseignement supérieur au Havre, accompagnés en cela par notre communauté d'agglomération, vont connaître dans les 10 prochaines années un élan de croissance supplémentaire avec le positionnement de l'ensemble de leurs activités dans un campus recentré autour des pôles Lebon et Frissard.

Or sa fusion avec les autres universités normandes pourrait entraîner un risque de perte de substance. Il y a en effet tout lieu de penser qu'une fusion conduirait les trois universités à se spécialiser.

Il ne fait guère de doute que, dans ce cadre, Le Havre deviendrait un pôle dédié à une ou deux thématiques comme la logistique ou la chimie, les étudiants du territoire souhaitant étudier d'autres matières devraient alors se diriger vers Rouen ou Caen avec toutes les conséquences financières que cela entraîneraient.

De plus, l'unification des universités conditionnerait les choix et les investissements en terme de formations et d'activités de recherche, alors que la création de l'Université du Havre résulte justement d'un engagement des acteurs socio-économique et politiques locaux pour répondre aux attentes du territoire.

Enfin, si des fusions universitaires ont déjà eu lieu, elles concernent essentiellement des établissements présents sur un même bassin de vie et d'emplois. Or concernant la Normandie, il s'agit de trois villes différentes, de trois territoires différents, de trois réalités différentes. Une gouvernance universitaire efficace ne peut donc reposer que sur l'échelon local.

Considérant que la création de l'Université du Havre est le résultat d'une longue mobilisation et d'un réel investissement des acteurs socio-économiques et des politiques locaux pour répondre aux attentes du territoire.

Considérant que sa fusion avec les universités de Caen et de Rouen reviendrait à renier ce qu'est l'Université le Havre Normandie : un établissement de proximité à taille humaine qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur et de la recherche à la population de son territoire.

Considérant l'absence d'une réelle concertation sur un projet de fusion des trois universités normandes, de tous les acteurs universitaires régionaux, enseignants, étudiants, personnels des universités, acteurs socio-économiques et élus locaux de chaque territoire,

Considérant les conséquences préjudiciables que pourrait entraîner cette fusion universitaire pour l'agglomération havraise, pour les étudiants et leurs familles, et pour le tissu économique et éducatif local,

Le Conseil communautaire rappelle son attachement à l'existence d'une université de pleine exercice au Havre, garantissant une parfaite adéquation entre l'offre de formation et recherche existante et le territoire de la Pointe de Caux.

Le Conseil communautaire affirme son opposition à tout projet de fusion faisant perdre à l'université du Havre une gouvernance locale, une autonomie de gestion et de direction mettant en péril la cohérence sur laquelle elle s'est bâtie.

Le Conseil communautaire appelle le Président de Région, la Préfète de Région et le Recteur d'académie à renoncer à ce projet tel que formulé actuellement et initier un travail collectif pour développer le service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Normandie